

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 4 (1928-1929)
Heft: 20

Artikel: Les congés pour service militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-711491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9. Die Entscheidung.

Um 4 Uhr nachmittags erzwang sich der Feind die Entscheidung. Nach einem halbstündigen, heftigen Artilleriefeuer umfassten überlegene Kräfte die ungedeckten Flanken des 1. Schützenregiments, das keinen Anschluss mehr gefunden hatte, und zwangen es auf der ganzen Front zur Aufgabe der Stellung. Unter öftern Halten zur Abwehr erreichten zwei Bataillone unter Oberst Kneisl gegen 7 Uhr abends die dritte Stellung östlich Chorlupy.

Das Bataillon Schönowsky leitete den Rückzug ein mit der Sprengung der Batterie, die nicht mehr zurückgebracht werden konnte; dann wurde den Maschinengewehren ein Vorsprung gelassen. Als die Infanterie sich erhob, wollte sie zu laufen anfangen. Schönowsky be-

Völlig abgestumpft, mit gesenkten Köpfen, mit zerquältem Innern, sassen die Führer des 1. Schützenregimentes da und boten das trostloseste Bild von Offizieren einer geschlagenen Truppe.

Aber in dem entsetzlichen, trostlosen Grau leuchtete ein kleines Fünkchen, das Bewusstsein, bis zur äussersten Selbstaufopferung seine Pflicht getan zu haben, um den rückwärtigen Widerstand zu ermöglichen und die Gesamtlage zu retten. Jedes Bataillon des Regiments hatte an diesem einen Tage über 70 Prozent blutige Verluste erlitten. Das Regiment nimmt daher den Tag von Olyka für sich in Anspruch als Ruhmestag.

(Fortsetzung folgt.)



Sechsergespann. — Attelage à six chevaux.

(M. Kettel, Genf.)

fahl «Schritt», und das Bataillon bestand diese schwierige moralische Kraftprobe und nahm, im wirkungsvollsten feindlichen Kreuzfeuer und im Schritt, Richtung nach dem Hohlweg, dessen Eingang vom Feinde nicht eingesehen war. Hundertmal hat sich Schönowsky später die Frage gestellt: Habe ich richtig gehandelt? Und immer wieder gab er sich die Antwort, dass dieses bluttriefende Mittel allein imstande gewesen war, im allergrößten Augenblick Mannszucht und Verband aufrecht zu erhalten.

Als das Bataillon endlich in den Hohlweg einströmte, erdröhnte auf einmal der Boden. Die Protzen der Batterie hatten Munition geholt und kehrten nun im gestreckten Galopp durch den Hohlweg zurück, alles zermalmend und zerquetschend. Angesichts der gesprengten Batterie machten sie Kehrt, nahmen ihren Rückzug wieder durch den blutigen Weg und zersprengten das Bataillon völlig. So geht im Kriege das Schicksal über den Menschen hin.

Ohne eine einzige Patrone mehr gelangte auch das Bataillon Schönowsky gegen Abend in die dritte Stellung, wo die höhere Führung den weiteren Widerstand einzurichten gedachte.

Was früher unter dem Schutze der Vortruppen hätte getan werden sollen, geschah nun unter dem Drucke der Ereignisse, bei anbrechender Dunkelheit, in Hast und Ueberstürzung. Ein Befehl jagte den andern und hob ihn auf; die Truppen wurden hin und her geschoben, eingesetzt und wieder herausgezogen, und man raubte ihnen den letzten Rest des Vertrauens.

Les congés pour service militaire.

Avec raison, M. G. Constantin a attiré l'attention du Grand Conseil genevois sur la question des congés pour service militaire : c'est en effet l'un des problèmes les plus délicats — et sans qu'on s'en aperçoive à première vue l'un des plus importants — de la défense nationale.

Sans un bon recrutement de ses cadres, une armée est destinée infailliblement à déchoir; pour les officiers, cela saute aux yeux; mais avant la guerre déjà, et plus encore après les expériences du service actif, on a compris le rôle de tout premier plan que joue le sous-officier dans toute armée, et plus particulièrement dans notre armée de milices.

La durée très courte des écoles de recrues et des cours de répétition a pour corrélatif la nécessité d'une instruction intensive; cette instruction est donnée aux soldats par des officiers et sous-officiers non professionnels, les officiers étant instruits eux-mêmes dans des cours spéciaux par des professionnels. Il importe donc qu'au début des cours de répétition les cadres soient au courant des innovations de l'armement et de la tactique; or, on sait avec quel soin les sociétés d'officiers et de sous-officiers entretiennent de leur propre chef leur préparation militaire entre les services. Leur bon recrutement est essentiel à la bonne marche de notre armée.

Ici se pose la question des congés pour cause de service militaire; un grand nombre de patrons — sans se douter, pour la plupart, des conséquences fatales que

cela peut avoir — déduisent ces congés militaires des vacances régulières des employés appelés à un cours de répétition, une école de sous-officier ou une école d'aspirant ; chose plus grave, dans beaucoup de cas le traitement n'est pas payé pendant ces périodes de service militaire. Comment pareille façon d'agir ne décourageait-elle pas des jeunes gens capables d'accepter un grade ? Combien, malgré leur désir de répondre favorablement à l'appel du pays, ne se voient-ils pas contraints de demander une dispense « pour motifs professionnels », leur situation de fortune ne leur permettant pas d'assumer cette charge financière supplémentaire ?

Notre armée perd ainsi, chaque année, des forces qui lui seraient précieuses ; le jour où, en raison de ces circonstances, le recrutement des cadres deviendrait insuffisant, elle se verrait même obligée de faire usage du texte de loi qui lui permet d'**obliger** un soldat à accepter un grade et à faire les services supplémentaires pour son avancement ; mais quels conflits pénibles cela ne provoquerait-il pas ?

M. Constantin propose donc au Grand Conseil de faire figurer, dans la loi cantonale sur la protection du travail, un article garantissant aux employés le droit de faire ces services sans réduction de traitement et sans diminution des vacances normales.

La Chambre de commerce a déjà objecté l'inégalité qui en résulterait entre grosse et petite industrie, la loi genevoise ne pouvant s'appliquer qu'à la seconde. Mais un autre argument s'ajoute à celui-ci pour condamner l'intrusion de la législation dans ce domaine : il est évident que ceux des patrons qui ne pensent à l'armée qu'au jour du danger s'empresseraient, pour s'éviter des charges nouvelles, de laisser de côté des employés soumis au service militaire : ils auraient une tendance invincible à donner la préférence soit à des étrangers, soit à des nationaux dispensés des obligations militaires. C'est le même obstacle qui s'oppose à l'introduction, dans la loi, de dispositions imposant aux patrons le paiement du sursalaire familial : les intéressés engageraient des célibataires ou des hommes mariés sans enfant.

La meilleure solution du problème des congés militaires est celle-là même qui, de plus en plus, est acceptée pour le sursalaire familial : entente patronale créant une caisse générale à laquelle chacun contribue d'après le nombre de ses employés sans considérer s'ils font du service militaire (dans l'autre cas s'ils ont des enfants). Dès l'instant où, en tout état de cause, ils paient la même contribution, **ils ont intérêt à ce que leurs employés en profitent**. Et quelle meilleur école, pour de futurs chefs de bureaux, pour de futurs meneurs d'hommes dans leur profession civile, que celle du commandement militaire ?

A Soleure, déjà, l'expérience a été faite depuis quelque temps et les résultats en sont favorables ; nous avons parlé, ce derniers jours, des projets qui sont en préparation à Bâle et qu'il est question d'appliquer dans le pays tout entier. C'est à nos yeux le véritable, le seul moyen efficace de parer aux inconvénients du mode de faire actuel.

Nous sommes convaincus que les grandes associations patronales comprendront l'intérêt capital qui existe, pour la Suisse, à assurer le bon recrutement des cadres de son armée et à démontrer, à tous nos soldats, que l'exercice de leurs devoirs militaires ne nuit en aucune façon — au contraire — à leur situation professionnelle dans la vie civile. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, c'est l'initiative individuelle, complétée par l'esprit de solidarité et d'entente, qui doit résoudre le problème.

J. M.

La Mobilisation (1915).

Journal d'un soldat du bat. 15 (7^{me} Rég. d'infanterie).

Jeudi 4 mai.

La compagnie passe la matinée à faire des exercices de gymnastique, d'escrime, ainsi que du pas cadencé à une nouvelle allure, beaucoup plus lente que d'habitude. Ce travail est imposé dans le but d'améliorer la tenue du corps, de perfectionner la souplesse des jambes, etc. Cette innovation demande de réels efforts et plusieurs d'entre nous ont vraiment de la peine à y arriver. Lorsque ces exercices lents auront donné de bons résultats, nous reprendrons l'allure ordinaire du pas cadencé, soit 116 pas à la minute. Je dirai, entre parenthèses, que le pas cadencé que nous employons dans les défilés, etc., est un travail très pénible pour le soldat. Je me souviens d'avoir vu des hommes aussi fatigués après un défilé qu'après une journée de marche. Aussi, est-il regardé d'un mauvais œil parmi nous !

Ce matin, notre troisième section est partie dans la direction de Charmoille pour faire des travaux de canalisation dans le lit du cours d'eau régional : l'Allaine. Les trois autres s'adonnent aux exercices mentionnés plus haut, dans la forêt située à la sortie du village d'Asuel.

Les candidats clairons, au nombre de quatre, ont fait des progrès et sont arrivés à de bons résultats. A 11 h. 30, lorsque la compagnie rentre au quartier, ils jouent pour la première fois une de leurs marches pour le défilé. Certes, il y a encore des « canards », mais avec le temps, ils se feront plus rares. Seule dans tout le régiment, notre 3^{me} compagnie a le bonheur de posséder des clairons et c'est avec une bienveillante sollicitude que nos officiers suivent avec intérêt les progrès des nouveaux musiciens. Le soir à 5 heures et demie, appel principal. Après le rapport, la compagnie fait de nouveau un exercice de pas cadencé à l'allure quatre-vingt quinze, avec le concours des clairons.

Il est communiqué que défense est faite et renouvelée d'envoyer aux journaux des articles relatifs à notre besogne, nos travaux de défense, ainsi qu'aux lieux où nous cantonnons. Il est également interdit de se faire photographier sans autorisation et contrôle du cliché. Le major Genoud est parti en congé pour quelques jours et c'est le capitaine Kaelin qui le remplace au bataillon pendant son absence. De nombreuses demandes de congé d'alpage sont adressées à notre état-major. Chacun de nous se préoccupe aussi de la date de démobilisation. Plusieurs d'entre nos camarades ont des travaux urgents qui les attendent à la maison, et ils ne seraient pas fâchés de voir arriver l'heure du licenciement.

Les journaux disent que la ville de Fribourg et le district de la Gruyère ont fait une réception enthousiaste au premier détachement de soldats français malades, prisonniers en Allemagne. Partout, dans les gares d'arrêt, ces soldats furent fêtés avec une grande cordialité. Au nombre de 115, ce premier convoi de prisonniers fut reçu à Bulle par toute la population, qui les acclama et les couvrit de cadeaux et de fleurs. Le Corps de Musique, la Chorale, les Ecoles, le Conseil communal réservaient à ces héros la réception qu'ils méritaient. Ce fut un moment de réconfort pour ces soldats qui avaient si longtemps souffert dans les camps de prisonniers. A l'Hôtel de Ville, M. Despond célébra la bravoure, la patience et l'héroïsme de l'armée française. Il souhaite aux soldats présents une cordiale bienvenue et une convalescence complète en attendant de pouvoir rentrer dans leur pays. Après la collation qui suivit le discours de M. le Syndic, une nouvelle ovation les salua à leur départ pour